



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°240

FEVRIER 2017

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

**Présents : 17**

**Absente excusée : Karine BERTHO qui donne pouvoir à Céline BAILLY**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00

**Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 26 Janvier 2017.
- 2- DELIBERATIONS.
  - a- Attribution des subventions aux associations.
  - b- Convention et subventions aux établissements scolaires de SAINT DOLAY.
  - c- Vote de la subvention à l'ADMR.
  - d- Choix d'un bureau d'études pour l'inventaire des zones humides.
  - e- Choix d'une entreprise pour passage caméra sur le réseau « eaux usées » de la rue de CAMBONY.
  - f- Modification de statuts :
    - Eau du MORBIHAN.
    - Communauté de communes ARC SUD BRETAGNE.
  - g- Mise en place du dossier « Argent de poche » pour les jeunes de 16 à 17 ans.
  - h- Projet de règlement intérieur de la salle polyvalente.
  - i- Travaux de mise aux normes des panneaux de basket de la salle bleue.
  - j- Restauration du porche de l'église, côté ouest, par une entreprise spécialisée.
- 3- Questions et informations diverses.
  - a- Evolution du dossier « Dommages-Ouvrage » de l'école ARC EN CIEL.
  - b- Zone de gratuité organisée par la Communauté de Communes « ARC SUD BRETAGNE » en collaboration avec l'association « Robin des Benne » installée à AMBON.
  - c- PLU de THEHILLAC consultable par les élus, sur CD, à la mairie de SAINT DOLAY.
  - d- Emplacement du défibrillateur.
  - e- Accès borne de recharge électrique.
  - f- Extension médiathèque et création d'une maison du livre.
  - g- Port du casque à vélo pour les jeunes de moins de 12 ans.
  - h- Rappel pour les futures élections qu'il faut se munir d'une pièce d'identité.
  - i- Information sur la mission locale.

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 26 Janvier 2017.**

Pour le point 3- a concernant la journée citoyenne, il faut noter que c'est la commune de SAINT DOLAY qui l'organise en collaboration avec l'amicale dolaysienne football comme indiqué dans le compte rendu.

**Accord du conseil 15 voix pour et 3 abstentions.**

**2- DELIBERATIONS.**

**a- Attribution des subventions aux associations.**

Yves BERTHO présente les demandes de subventions aux associations validées par la commission finances du 13 février 2017. Le montant des subventions est le même que pour 2016 à l'exception de celle de l'OMS qui a été augmenté de 1,05 € par adhérent. Cette augmentation a été faite pour que chaque association membre de l'OMS, reverse 1 € par adhérent afin que celle-ci puisse avoir un fond de caisse pour organiser un forum des associations.

DENOMINATION DES ASSOCIATIONS	Proposition 2017 de la commission	OUI	NON	BLANC
C C A S St Dolay	5 000 €	18		
UNC-AFN	343 €	16	1	1
Association contre le cancer - Ligue du Morbihan	56 €	15	1	2
Eaux et Rivière de Bretagne	56 €	10	5	3
Office Municipal des Sports (demandé 7080 € soit 472 licenciés par 15 €)	7 080,00 €	14	2	2
Association Familiale Rurale (section couture)	116 €	10	3	5
ACCA (chasseurs)	343 €	16		2
FNATH (accidentés du travail)	56 €	15	1	2
Echange et Partage - Deuil	56 €	15		3
Le Souvenir Français - Comité cantonal de La ROCHE BERNARD	96 €	16		2
CUMA (Prêt de matériel à la commune)	100 €	18		
Coup de pouce aux devoirs	105 €	15	1	2
Resto du Cœur du Morbihan	343 €	17	1	
L'OUTIL EN MAIN ESTUAIRE DE VILAINE - FEREL	105 €	15	2	1
Solidarité Meubles Séné (demande une convention avec 0,20 €/habitant)	56 €	15	3	
FAVEC - Fédérations des associations de conjoints survivants et parents d'orphelin (EX Association des Veuves Civiles du Morbihan)	96 €	15	2	1
Cinéma LA COURONNE - LA ROCHE BERNARD - subvention sollicitée 0,30 € par habitant (0,20 € en 2016)	733 €	17		1
SEMAGRI ex GVA (Groupement Vulcanisation Agricole)	198 €	14		4
Vilaine en Fête	150 €	17	1	
Association des moniteurs de secourisme des sapeurs-pompiers de Basse-Vilaine	100 €	18		
ACCA (Chasseurs) Remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	600 €	18		
Reversement à GOSPEL VOICE de la subvention 2016 qui a été remboursée par l'ancienne association	220 €	17	1	

**Accord du conseil suivant tableau ci-dessus.**

**b- Convention et subventions aux établissements scolaires de SAINT DOLAY.**

Emmanuelle GONÇALVES rappelle le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école NOTRE-DAME JEANNE D'ARC au titre de la convention, qui est le coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique, soit :

- 1 212,04 € pour un élève en classe maternelle soit 54 541,80 € pour 45 élèves.
- 281,08 € pour un élève en primaire soit 21 924,24 € pour 78 élèves.

Soit un total de 76 466,04 €

D'autre part il est attribué 45,00 € par élève pour les fournitures scolaires soit 5 535 € pour 123 élèves, 12 € par élève pour l'arbre de Noël soit 1 476 € pour 123 élèves et 33 € pour les activités socio-éducatives soit 4 059 € pour 123 élèves, soit un total de subventions de 11 070 €.

Il est entendu que les enfants fréquentant les écoles publiques de La Roche-Bernard ou Missillac bénéficieront de ces mêmes subventions.

Les subventions de l'arbre de Noël et les activités socio-éducatives seront versées à l'Association des professeurs de l'école publique ARC EN CIEL, soit pour 117 élèves 5 265 €.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**c- Vote de la subvention à l'ADMR.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016 la commune a versé une subvention de 2 433 € (1 € par habitant) et par délibération du 27/10/2016, le conseil municipal a validé la mise en place d'une convention entre les communes de La ROCHE BERNARD, MARZAN, NIVILLAC, SAINT DOLAY, THEHILLAC et l'ADMR. Cette convention fixait le financement par les communes à 1,50 € par habitant. Le Maire apporte une précision par rapport à la dernière délibération, le premier versement aura lieu en 2017 et la durée de cette convention est de 4 ans soit jusqu'en 2020 sur la base de 1,50 € par habitant.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**d- Choix d'un bureau d'études pour l'inventaire des zones humides.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour rechercher un cabinet d'études pour faire l'inventaire des zones humides auprès de 4 entreprises. Deux offres sont parvenues et suite à la commission d'appel d'offres du 16/02/2017, il propose de retenir la moins disante, celle du cabinet BIOFERENN (CAMPEL 35) pour un montant de 7 092 € TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**e- Choix d'une entreprise pour passage caméra sur le réseau « eaux usées » de la rue de CAMBONY.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'avant d'exécuter les travaux d'aménagement rue de CAMBONY, il faut faire un passage caméra pour vérifier l'état du réseau d'assainissement. Pour ce faire deux entreprises ont été consultées et il propose de retenir l'offre de l'entreprise la moins disante, celle de CEQ de BRECH (56) pour un montant de 1 392 € TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**f- Modification de statuts :**

**- Eau du MORBIHAN.**

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts du Syndicat de l'eau du Morbihan approuvé par le comité syndical de l'Eau du Morbihan le 27 janvier 2017. Les changements intervenus sont les suivants :

- . La dissolution du SIAEP de la région de CARENTOIR, les communes constitutives devenant automatiquement membres.
- . La fusion de la communauté de communes de JOSSELIN au sein de PLOËRMEL communauté, cette dernière devenant membre en lieu et place de JOSSELIN communauté.
- . La création des communes nouvelles de EVELLYS, THEIX NOYALO, CARENTOIR et LA GACILLY devenant également automatiquement membres.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

- **Communauté de communes ARC SUD BRETAGNE.**

Monsieur le Maire présente les modifications des statuts de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE suite à la loi NOTRe N° 2015-991 du 7/08/2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui prescrit depuis le 1/01/2017 le transfert d'un certain nombre de compétences des communes aux communautés de communes. En conséquence, les intercommunalités sont compétentes pour :

- . Aménagement de l'espace pour la conduite d'intérêts communautaire ; Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur.
  - . Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
  - . Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
  - . Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Le conseil communautaire a délibéré le 31/01/2017 pour modifier les statuts

**Accord du conseil avec 17 voix pour et 1 abstention.**

g- **Mise en place du dossier « Argent de poche » pour les jeunes de 16 à 17 ans.**

Emmanuelle GONÇALVES présente le dispositif « argent de poche ». Ce dispositif offre la possibilité aux jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers en se rendant utile durant les vacances scolaires. En contrepartie les jeunes perçoivent une indemnité de 15 € par jour pour 3 heures de travail. Ces chantiers ne peuvent se substituer à des emplois existant, ils revêtent un caractère éducatif et formateur et ils doivent être encadrés par un agent technique.

Il est proposé de créer les chantiers suivants :

- Embellissement du cadre de vie.
- Entretien des bâtiments communaux (nettoyage, peinture ...)
- L'accompagnement auprès du centre de loisirs et des résidents du domicile partagé.

Les conditions d'inscriptions sont les suivantes :

- Le public visé : le dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 18 ans non révolus exclusivement domiciliés à SAINT-DOLAY. Tous ces jeunes peuvent postuler sur les chantiers qui les intéressent, la mixité est encouragée.
- Les jeunes intéressés doivent remplir un dossier d'inscription en fonction des chantiers. Le dossier est à retirer auprès de l'animateur du Service enfance, jeunesse au centre de loisirs de Saint-Dolay rue des écoliers.
- L'ordre d'arrivée des dossiers complets est notifié et sert de critère d'attribution des chantiers
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour. Cette indemnité sera versée chaque fin de semaine en numéraire par le biais d'une régie communale d'avances auprès du Centre de loisirs.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du centre de loisirs.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

h- **Projet de règlement intérieur de la salle polyvalente.**

M. Le Maire présente aux élus le nouveau règlement de la salle polyvalente qui a été entièrement revu. Désormais pour réserver la salle pour une fête familiale et toutes manifestations réalisées par les associations, un dossier dûment complété sera nécessaire. Lors de la réservation au secrétariat de la mairie, une fiche de location sera établie et le responsable de la manifestation devra prendre connaissance du règlement et le signer.

Dans ce règlement il est précisé les dispositions particulières, les règles de sécurité, d'hygiène et le maintien de l'ordre, la fourniture d'une attestation d'assurance de responsabilité civile, les responsabilités du responsable, les conditions de paiement pour la location et la caution de 800 € qui sera versée 7 jours avant la date de la manifestation en dépôt de garantie.

Par ailleurs il est aussi précisé la capacité d'accueil maximum de la salle (345 personnes scène comprise), au delà de 300 personnes la présence d'un élu est obligatoire. Le règlement est à votre disposition à la Mairie.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**i- Travaux de mise aux normes des panneaux de basket de la salle bleue.**

Patrick GERAUD présente aux membres du conseil municipal un devis pour la mise aux normes des panneaux de basket dans la salle bleue par l'entreprise spécialisée ALMASPORT pour un coût de 5 139,02 € TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**j- Restauration du porche de l'église, côté ouest, par une entreprise spécialisée.**

Monsieur Le Maire rappelle que le linteau du porche de l'église s'est fissuré et a occasionné une chute de pierre. Afin de le réparer, il a demandé à une entreprise spécialisée un devis. Il s'agit de l'entreprise SARL LE DEVEHAT-TIFFON de REDON (Taille de pierres, Maçonnerie spécialisée en restauration de patrimoine) pour un montant de 3 440,58 € TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**3- Questions et informations diverses.**

**a- Evolution du dossier « Dommages-Ouvrage » de l'école ARC EN CIEL.**

Pour l'école ARC EN CIEL, Le Maire informe les élus que le dossier de dommages-ouvrage est toujours en cours pour la réparation de la toiture (Infiltration d'eau au niveau des panneaux photovoltaïques). A sa demande l'assurance a procédé au changement du cabinet d'expertise. Une prochaine réunion avec recherche de fuite aura lieu le 15/03/2017.

**b- Zone de gratuité organisée par la Communauté de Communes « ARC SUD BRETAGNE » en collaboration avec l'association « Robin des Bennes » installée à AMBON.**

La communauté de communes ARC SUD BRETAGNE organise le samedi 1/04/2017 une zone de gratuité à la salle polyvalente de SAINT DOLAY de 10 heures à 17 heures avec le concours de l'association « Robin des Bennes » d'AMBON. L'opération consiste à amener des choses en bon état dont on veut se débarrasser et repartir avec autre chose dont on a besoin. (Exemple : meubles-vêtements-bijoux-etc...)

**c- PLU de THEHILLAC consultable par les élus, sur CD, à la mairie de SAINT DOLAY.**

Le maire rappelle aux élus que le PLU de THEHILLAC est disponible sur CD au secrétariat de la mairie pour ceux qui veulent le consulter. Ils auront à se prononcer prochainement.

**d- Emplacement du défibrillateur.**

Martine PENOT demande s'il ne serait pas utile d'acheter un deuxième défibrillateur qui pourrait être installé près de la mairie ou de la salle des sports. Muriel MALNOË précise qu'actuellement il y en a un à la résidence des Tulipes qui est disponible 24h/24h et qui n'a jamais été utilisé depuis son acquisition en 2010. Il est utile aussi de préciser que l'on ne peut pas poser un défibrillateur sur une personne sans avoir au préalable pratiquer un massage cardiaque pour faire rebattre le cœur.

**e- Accès borne de recharge électrique.**

Martine PENOT demande qu'une balise soit mise auprès de la borne de recharge électrique des véhicules légers car le bout du trottoir est dangereux. Yves BERTHO répond que dès la semaine prochaine elle sera mise en place par les services techniques de la commune.

**f- Extension médiathèque et création d'une maison du livre.**

Martine PENOT demande s'il est prévu une extension de la médiathèque et la création d'une maison du livre. Le Maire lui répond qu'il n'est pas au courant de ces projets et qu'il faudrait d'abord que ce soit débattu au sein de la commission culture avant qu'il puisse se prononcer.

**g- Port du casque à vélo pour les jeunes de moins de 12 ans.**

Muriel MALNOË fait part d'une information de la Sécurité Routière pour le port du casque à vélo. En effet suite au décret n°2016-1800 du 21/12/2016, à compter du 22 mars 2017 le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers. Le non respect est verbalisable par une amende de 90 €.

**j- Rappel pour les futures élections qu'il faut se munir d'une pièce d'identité.**

Comme au cours du premier semestre 2017, il y aura 4 journées d'élections, Isabelle SIRLIN rappelle que pour voter il faut impérativement se munir d'une pièce d'identité. Pour ceux qui n'en possèdent pas, il est urgent de faire le nécessaire. La carte d'identité est à demander à la mairie de La Roche-Bernard.

**h- Information sur la mission locale.**

Jacqueline RENAUD demande qu'il soit rappelé des informations sur la Mission Locale de REDON. L'objectif de la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine est d'informer les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de l'emploi, la formation, la santé, le logement, la mobilité, l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports et peut apporter des aides financières sous conditions de ressources. Pour tout renseignement complémentaire voir la page 21 du bulletin municipal de janvier 2017 ou contacter la Mission Locale au 02 99 72 19 50.

Une permanence est assurée tous les mardis matin semaines paires de 9 heures à 10 heures à la Mairie de SAINT-DOLAY par le conseiller Damien GOUGEON.

## **Prochain conseil municipal le jeudi 30 MARS 2017 à 20 heures 00**

**Rappel** : Dans l'agenda de 2017, une erreur s'est glissée concernant le numéro de téléphone de la CARSAT, le numéro est 3960.

### **RAPPEL**



**LE MARCHE HEBDOMADAIRE DE SAINT DOLAY**

**EST OUVERT LE VENDREDI DE 16 H A 19 H**

**LES COMMERCANTS SONT DYNAMIQUES ET ACCUEILLANTS**

**LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE EST INTERDIT LE VENDREDI APRES-MIDI**